

Les Ecritures de notre défense

(Eliane COLARD Janvier 2019)

Il y a deux jours le Seigneur m'a fortement interpellée au travers du livre d'Esdras. J'avais déjà évoqué un premier aspect de ce livre dans un [autre message](#). Ce livre met aussi en évidence la façon dont certains aspects de notre vie spirituelle se présentent comme une scène au sein d'un tribunal. J'ai eu l'occasion de dire à quel point mes études de Droit me donnent un éclairage intéressant sur beaucoup d'aspects de la vie spirituelle : la loi, la grâce, la justice, l'iniquité, le crime, la faute, l'imputation, la peine, la condamnation, la rançon, l'identité, la filiation, l'adoption, le nom, le changement de nom, la citoyenneté (céleste), l'héritage (d'enfant de Dieu), le patrimoine, le testament, le don ou la donation, le partage, la donation-partage (le fils prodigue), les obligations, les droits,...etc. Tous ces termes recouvrent des notions clairement juridiques.

Aujourd'hui je vais parler de Tribunal, de Juge, d'Avocat de la défense, d'accusation, et de Conclusions ou écritures des parties en présence (Défense ou Accusation). J'aurais pu tout aussi bien titrer ce texte « Les archives de notre Justification »

Nous lisons dans la Bible des phrases comme « *qui accusera les élus de Dieu, c'est Dieu qui justifie* » sans toujours réaliser que cette parole existe parce que il y a un Accusateur mentionné dans les Ecritures «Satan, *l'accusateur des frères* ». Nous lisons et proclamons que *toute arme forgée contre nous sera sans effet*, mais sans toujours réaliser que des armes spirituelles de destruction sont réellement forgées constamment contre nous par notre adversaire ; elles sont comme des arguments-massues produits devant un tribunal spirituel pour nous condamner et nous détruire ou du moins nous réduire à l'impuissance. Nous lisons et proclamons encore que « *toute langue qui s'élèvera en justice contre nous, nous avons le pouvoir de la condamner* » mais sans trop réaliser que sans cesse des accusations peuvent être portées contre nous devant un Juge suprême, autrement une telle promesse n'aurait pas lieu d'être. Nous lisons enfin que *Jésus est notre Avocat auprès du Père* sans forcément réaliser que pour toutes les raisons citées précédemment nous avons absolument besoin d'un Avocat qui intercède pour nous.

Dieu ne dit rien qui n'ait pas de sens pour notre vie spirituelle. Toute parole de Dieu est inspirée et utile pour nous instruire dans la justice afin que nous soyons accomplis et propres à toute bonne œuvre préparée pour nous. Donc considérons que toutes ces paroles font sens pour nos vies.

Engagés dans un combat de la foi contre un adversaire spirituel

Certains voient la vie spirituelle chrétienne comme une suite de devoirs et d'obligations comme si Dieu était notre geôlier, là où d'autres ne la considèrent que comme une suite de prérogatives et de droits acquis comme si Dieu était notre débiteur. L'Apôtre Paul quant à lui, décrit la vie spirituelle chrétienne tantôt comme une course, tantôt comme un **combat de foi** où nous avons à *confronter* un adversaire ; et ce combat durera jusqu'à ce que cet adversaire

soit définitivement jeté dans l'étang de feu. Sa condamnation est écrite puisqu'il a été jugé lorsque Jésus-Christ l'a vaincu à la Croix du calvaire en donnant sa vie en rançon pour nous afin que nous n'ayons pas à subir la condamnation qui était aussi écrite pour nous : Esaïe 53 dit qu'il s'est chargé de nos iniquités et que le châtiment qui nous menaçait est tombé sur lui Jésus. Donc Satan l'adversaire est déjà jugé (Jean 16/11). Et sa condamnation prononcée lors de ce jugement, c'est qu'un jour il sera jeté dehors comme l'annonce Jésus en Jean 12/31 et comme le décrit Prophétiquement Jean en apocalypse 12/9 et 10. Mais ce ne sera encore là que la première phase car l'accomplissement définitif précédé d'un sursis (1000 ans Apocalypse 20/ 2 et 3), c'est qu'il sera jeté dans l'étang de feu avec tous ceux qui l'ont et l'auront suivi (Apocalypse 20/10).

Mais en attendant, il est encore présentement l'accusateur des frères, c'est pourquoi notre marche chrétienne consiste en *un combat de foi* avec des armes mises à notre disposition à cet effet. Le jugement de l'adversaire est écrit et décidé, mais il doit être amené à exécution par les fidèles de Dieu comme l'énonce le Psaume 149 : nous devons exécuter la vengeance contre le tyran, exécuter contre lui le jugement qui est écrit. C'est-à-dire le vaincre nous aussi comme Jésus l'a vaincu. Des armes spirituelles nous sont données pour nous permettre d'entrer dans ce combat dans les meilleures conditions ; car non seulement nous en connaissons l'issue, mais de plus, notre combat à nous consiste à entrer dans le triomphe de Christ. Jésus a frappé la tête du serpent ancien, il nous appelle donc nous aussi à dominer à dominer à notre tour sur cet ennemi vaincu. Il a déjà tout accompli pour que nous soyons en mesure d'être plus que vainqueurs dans ce combat. L'ennemi est vaincu mais Dieu l'utilise comme *adversité* (c'est pourquoi il est nommé l'*Adversaire*) pour nous apprendre à vaincre et forger en nous des caractères de vainqueurs. De la même façon que les Amoréens et les Philistins ont été laissés en Canaan afin que le peuple de Dieu apprenne l'art de la guerre et la victoire sur les ennemis.

Josué 11/ 20 : « *Car l'Éternel permit que ces peuples s'obstinassent à faire la guerre contre Israël, afin qu'Israël les dévouât par interdit, sans qu'il y eût pour eux de miséricorde, et qu'il les détruisît, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.* »

Mais aussi, Juges 3/ 1 à 6 : « *Il laissa subsister dans le pays les nations qu'il n'avait pas livrées à Josué, pour mettre à l'épreuve les Israélites qui n'avaient pas participé aux guerres pour la conquête de Canaan. Il voulait que les nouvelles générations apprennent à faire la guerre* ».

L'adversité peut être une épreuve que Dieu permet pour que nous puissions porter un coup à l'adversaire. Jésus a vaincu l'ennemi mais il veut nous faire aussi entrer dans son cortège de victoire. Or on ne peut connaître la victoire sans avoir combattu ; c'est pourquoi il est question de combat de la foi concernant notre marche chrétienne. Jésus dit à ceux qui appartiennent au Père : « *Voici je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions et sur toute la puissance de l'ennemi ; et rien ne pourra vous nuire* ». Pourquoi dire cela si il ne devait plus avoir de serpents et de scorpions ? Pourquoi nous donner le pouvoir de les écraser si la guerre contre les puissances du mal devait être terminée avec la mort et la résurrection de Jésus. Dieu permet que dans ce combat de la foi, nous soyons amenés à

dévouer par interdit ces puissances du mal, sans aucune miséricorde, comme Israël devait le faire afin de pouvoir jouir du repos dans le pays de sa promesse. Si tu n'entres pas dans ce combat de la foi, tu ne pourras pas vraiment jouir du repos même si tu entres dans le pays de la promesse, car l'ennemi ne te laissera pas tranquille une fois entré dans le pays de la promesse, son but sera toujours de récupérer le territoire et le butin pris sur lui. Il est et restera un tyran. Nous sommes en quelque sorte condamnés à garder et maintenir le pied sur lui. C'est cette sorte d'aptitude spirituelle que Dieu cherche à produire en nous au travers des épreuves auxquelles nous pouvons parfois être soumis.

Bien entendu, on pourrait dire que Jésus avait parlé aux disciples de marcher sur les serpents et les scorpions bien avant la Passion qui l'a amené à la Croix. Mais que disent les Apôtres à l'église ? – 1 Pierre 5/8 : « *soyez sobres, votre adversaire le diable rode comme un lion rugissant, cherchant qui il dévorera, résistez lui avec une foi ferme* ». Puis, nous avons aussi ces exhortations de Paul en Ephésiens 6/ 10 au sujet des puissances spirituelles contre lesquelles nous avons à lutter. C'est donc qu'après la mort et la résurrection de Jésus, Satan était encore nuisible et appelé adversaire, l'accusateur des frères ! Il a été vaincu, mais il doit être écrasé sous nos pieds au travers des circonstances adverses que connaît notre marche de foi (Romains 16/20 : *le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds*). Et cet adversaire est particulièrement nuisible en tant qu'accusateur.

L'accusateur des frères et ses archives de condamnation

L'ennemi tient en permanence des registres d'accusations contre les enfants de Dieu : Tite 2/8, 1 Timothée 5/14. Ces registres ce sont ses écritures à lui qu'il produit sans cesse devant Dieu pour tenter d'obtenir le droit de nous nuire. Lorsqu'une affaire est introduite au tribunal auprès du Juge, les avocats de chaque partie doivent présenter au Juge des Conclusions écrites (accompagnées de preuves de toutes sortes) à l'appui de leurs requêtes, que ce soit pour accuser ou pour défendre. Ces conclusions sont appelées « *Ecritures* ». C'est la raison du titre de ce message : les *Ecritures de notre défense* ». Car notre défense auprès du Juge céleste comme nous le verrons plus loin, doit être basée sur des conclusions écrites en notre faveur par l'Avocat qui s'occupe de notre défense, Jésus-Christ. C'est Lui qui intercède pour nous afin que les écrits de notre accusateur soient privés d'effet.

Sur la terre comme au ciel

Jésus a laissé cette parole aux disciples (Matthieu 18/18) : « *Je vous le dis en vérité, ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel* ». Ce qui s'est passé du temps d'Esdras lors de la reconstruction à Jérusalem illustre cette étroite relation entre les événements se déroulant sur la terre et dans le ciel. Comme je l'ai dit dans un autre message, ce qui se passait à Jérusalem en ce temps là avait son pendant dans ce qui était montré en vision à Zacharie un des 2 prophètes assistant le peuple durant la reconstruction. Les livres d'Esdras et de Zacharie illustrent donc bien cette scène d'accusation et de défense se déroulant auprès du tribunal céleste.

Notre vie chrétienne ne peut se structurer dans l'évitement permanent des lieux de combat ; c'est impossible car de toutes façons qu'on le veuille ou pas on a un adversaire qui a un plan

précis envers nous. Et ce sont nos victoires remportées sur lui durant notre course, qui structureront notre colonne vertébrale de croyant en Christ.

Pas de transaction possible avec l'adversaire

Le peuple d'Israël est revenu d'exil avec la volonté de restaurer le pays comme Dieu l'avait ordonné. Mais très vite des *adversaires* sont apparus ; au départ avec une proposition d'alliance ou de compromis (*nous voulons nous joindre à vous*). Lorsque des parties adverses vont au tribunal, une transaction avec l'ennemi peut être proposée pour éviter d'aller en procès. Et c'est parfois préférable de choisir cette voie lorsqu'on n'est pas sûr de pouvoir gagner et obtenir gain de cause. Cette sorte de compromis ou transaction, est une procédure de conciliation dans le meilleur des cas sans gagnant ni perdant. Et l'ennemi fait régulièrement miroiter cela aux enfants de Dieu : fais alliance avec moi, je te laisserai tranquille. Le compromis dans ces cas peut priver de la satisfaction d'une victoire effective, et dans la vie spirituelle il peut couper de la présence de Dieu et de ses bienfaits.

Lisons Esdras 4/ 1 à 3 : « *Les gens du pays, ennemis des Juifs, apprirent que ceux-ci depuis leur retour d'exil reconstruisaient le temple pour le Seigneur, le Dieu d'Israël. Ils vinrent trouver Zorobabel et les chefs de famille, et leur dirent : nous désirons vous aider à construire ce temple ; en effet nous adorons le même Dieu que vous et nous lui offrons des sacrifices...Mais Zorobabel, Yéchoua et les chefs de famille Israélites leur répondirent : il ne convient pas que vous nous aidiez à construire un temple pour notre Dieu. Nous seuls devons le faire, car ce sera le temple du Seigneur le Dieu d'Israël. Cyrus lui-même le roi de Perse en a décidé ainsi* ».

L'accord de compromis comme dit, est un moindre mal si vous pensez n'avoir aucun moyen de vous sortir d'affaire face à vos adversaires, il vaut mieux transiger dans ce cas; cela permet d'éviter une plus grave sentence si l'affaire venait en jugement au tribunal. Nous trouvons une illustration de ce principe en Matthieu 5/ 25 : « *Accorde-toi promptement avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, que le juge ne te livre à l'officier de justice et que tu ne sois mis en prison* ». Mais comme je l'ai précisé ce n'est la porte de sortie que pour ceux qui n'ont pas de moyen de défense viable eu égard à leur situation.

Mais en tant qu'enfant de Dieu réconcilié avec le Père par le sang de son Fils ce n'est pas notre cas. Nous avons un Avocat qui plaide pour nous et défend notre cause. Mais il peut arriver que l'ennemi réussisse à nous noyer tellement sous un flot d'accusations et de condamnations, qu'il nous fait oublier cette réalité. Lorsque notre cause peut être défendue par notre Avocat, nous devons à tous prix éviter de traiter avec notre adversaire spirituel car à tous les coups nous en sortirions perdants. Il est et demeure un ennemi, un adversaire déclaré et non pas juste un opposant occasionnel dans une affaire. De même, ceux qui sont venus vers le peuple revenu d'exil pour proposer une aide à la reconstruction sont décrits comme ennemis des Juifs. C'est à partir du moment où les Juifs ont refusé la main de compromis et d'alliance tendue par ces ennemis que les problèmes ont commencé pour eux et qu'ils ont vu les vrais visages de leurs adversaires. Esdras 3/ 4 : « *les gens du pays entreprirent alors de décourager les Juifs et de les effrayer pour qu'ils renoncent à bâtir le temple* ». Et tout le

reste du chapitre illustre leurs manœuvres de déstabilisation, de découragement, d'intimidation et de d'accusation, à tel point que les Juifs ont carrément du cesser tous les travaux de construction qu'ils avaient entrepris ; on aurait même dit qu'ils avaient fini par oublier pourquoi ils étaient revenus là. Ils ont fini par mener une petite vie routinière jusqu'à ce que Dieu leur envoie les 2 prophètes Agée et Zacharie pour les réveiller de leur torpeur spirituelle.

Le découragement produit par les écritures d'accusation

Revenons sur les manœuvres par lesquelles l'ennemi a réussi à les endormir puis les neutraliser complètement. Nous les lisons en Esdras 4/ 6 à 23 où une lettre fut écrite au roi pour dénoncer les Juifs dans le but d'arrêter les travaux. Lisez ces passages vous verrez à quel point les arguments ont été choisis avec soin. C'était les *écritures d'accusation* portées contre les Juifs. Vous savez, je vais vous dire une chose que tous les avocats savent : quand vous voulez persuader quelqu'un d'adopter un point de vue pour arriver à une conclusion bien précise, vous n'êtes pas obligé d'utiliser des mensonges car même la vérité présentée sous une certaine forme peut amener à une conclusion différente de ce qui devrait être. Lorsque le diable a tenté Jésus dans le désert en disant « *il est écrit* » il n'a rien fait d'autre qu'utiliser les écritures vraies de Dieu, donc la vérité. Mais une vérité tordue, tronquée, détournée de son but et c'est ce qu'il fait toujours. Et vous avez ça constamment dans les procès d'aujourd'hui qui ont cours auprès des tribunaux Le juge est tenu de prendre son verdict en fonction des écritures des parties produites devant lui. Et si votre avocat n'a pas pris soin de bien présenter l'affaire avec de bons arguments, vous êtes fichus. Avant le procès, il y a une étape appelée *audiences de mise en état* de l'affaire ; et au cours de cette étape, il y a un échange de jeux d'écritures où l'avocat de chacune des parties en présence doit présenter au Juge ses Ecritures (arguments circonstanciés avec preuves si possible) et grâce à la procédure du contradictoire, la partie adverse devra et pourra autant que possible au gré de divers renvois, tenter de présenter des conclusions adverses dans le but de contrer et si possible renverser argument après argument les écritures présentées en face. Et cela jusqu'à ce que chaque avocat de partie ait épuisé les moyens et arguments pouvant être invoqués à l'appui de leurs demandes respectives. Et seulement à partir de là, le Juge de la mise en état peut déclarer que l'affaire est en état d'être jugée et décider d'une date pour le procès afin qu'un verdict soit rendu. Ce verdict ne peut se faire qu'en fonction des diverses écritures produites, le juge est tenu par les arguments invoqués par les parties et même s'il voit qu'un des avocats n'a pas pensé à asseoir son argumentation sur un texte de loi, une jurisprudence qui aurait pu profiter à son client il ne peut y suppléer, il fera droit à celui qui a le mieux réussi à faire valoir ses arguments. Lorsqu'un des avocats n'a pas suffisamment motivé ses arguments ou respecté les procédures (dates formalisme délais etc) il peut arriver qu'un innocent se trouve bêtement et injustement condamné et un coupable déclaré innocent. Le juge n'est tenu de dire le droit qu'en fonction de ce qui lui est présenté malheureusement et pas forcément en fonction de la réalité des faits. Son rôle n'est pas de chercher si les faits évoqués sont justes il se contente d'évaluer la force des arguments présentés preuves à l'appui, et leur cohérence avec la norme juridique en vigueur.

Sur la terre comme au ciel

Spirituellement il se passe la même chose ; et c'est pourquoi c'est important que nous ayons un Avocat auprès du Père : Jésus-Christ, il plaide pour nous c'est en cela que consiste son travail d'intercession pour nous. Il siège à la droite du Père tant que durera cette mission d'intercession. Il intercède pour nous car Satan l'accusateur fait constamment un travail de sape en accusant les élus auprès du Père céleste qui est le Juge suprême de toutes choses comme dit en Hébreux 12/23 ; Jacques 4/12 ; Jacques 5/9 ; 1 Pierre 1/17 .

Ceci est bien illustré dans ce qui se passe à ce moment où Esdras et les autres rentrent en vue de rebâtir le temple. Les ennemis des Juifs se sont adressés au roi en lui demandant de faire des recherches dans les archives du passé pour y trouver la preuve que la ville ne devait pas être rebâtie et les raisons pour lesquelles il devait absolument empêcher les Juifs de poursuivre les travaux. Esdras 4/ 12 : ils commencent par dire « *Nous informons Sa majesté le roi que les Juifs revenus de chez lui sont arrivés à Jérusalem avec l'intention de rebâtir cette cité rebelle et mauvaise* ». Voyez comment l'argument commence avec une accusation sur la nature de la cité que les Juifs ont entrepris de rebâtir. Ensuite au verset 15, ils vont aller plus loin en demandant au roi de faire des recherches dans les archives pour trouver les preuves de cette nature rebelle et les raisons pour lesquelles la cité a été détruite. Cet argument est tellement fort qu'il aboutit à la décision du roi que nous lisons aux versets 19 à 22 : « *j'ai donné l'ordre de faire des recherches et on a **effectivement trouvé** que depuis toujours la ville de Jérusalem se soulève contre les rois et qu'elle est secouée par des insurrections et des révoltes... Maintenant vous devez ordonner aux Juifs de cesser leurs travaux : la ville ne doit pas être rebâtie, tant que je n'en aurai pas moi-même donné l'ordre* ».

Vous voyez comme la décision a été prise en fonction des arguments présentés dans l'acte d'accusation ? Quand on regarde bien, rien de ce qui a été écrit dans l'accusation n'est faux en soi, pourtant ce n'est pas exactement la vérité non plus ! Et c'est souvent ainsi pour beaucoup d'affaires soumises à l'appréciation des Juges dans les tribunaux du monde. Un aspect tronqué de la réalité est soumis au Juge et c'est terrible qu'un jugement puisse être prononcé uniquement en fonction de cela. Comme je l'ai dit si vous n'avez pas un bon avocat qui présente des Ecritures contradictoires solides, vous êtes en mauvaise posture !

Ce qui se passe à ce moment –là (Esdras 4 à partir du Verset 15) avec le flot d'accusations contre Yéchoua et Zorobabal, porté devant le roi par les ennemis des Juifs, se trouve en étroite relation avec ce qui se passe dans le ciel quand Zacharie voit en vision ce qui est relaté en Zacharie 3/1 : « *Il me fit voir Yéchoua le souverain sacrificateur, debout devant l'ange de l'Eternel, et Satan qui se tenait à sa droite pour l'accuser* ».

Vous voyez, la production par les ennemis des Juifs d'*archives* retraçant leurs péchés de rébellion passées (qui ont mené à la sentence de Dieu à leur égard) est exactement représentée dans la vision de Zacharie par le souverain sacrificateur Yéchoua apparaissant devant le trône le corps couverts de vêtements sales. Car ne perdons pas de vue que le souverain sacrificateur lorsqu'il venait devant Dieu, le faisait au nom du peuple en portant les insignes du peuple sur ses vêtements. Donc toutes les accusations consignées dans les archives présentées au roi à l'appui des demandes ennemies, étaient spirituellement figurées au ciel par les souillures

présentes sur les vêtements de Yéchoua (Zacharie 3/3) : «*Or Yéchoua était couvert de vêtements sales, et il se tenait debout devant l'ange* ». Il portait l'iniquité du peuple. Il est clair que comme la plupart des tableaux prophétiques de l'ancienne alliance cette vision prophétique portaient en germe une Prophétie plus complète représentant les réalités devant prendre place en Christ dans la nouvelle Alliance. Aussi ce passage décrit aussi ce qui s'est passé lorsque Christ le Véritable souverain sacrificateur a porté sur lui-même nos péchés devant le Père pour obtenir notre justification, afin que nous soyons libérés de l'emprise de Satan. Mais dans ce message ci je me cantonnerai à l'interprétation première qui concerne ce qui se passait à ce moment là à Jérusalem avec le gouverneur Zorobabel et le souverain sacrificateur Yéchoua.

Ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel

A cause de ce flot d'accusations, le peuple était tombé en léthargie. Les accusations avaient réussi à assécher sa force. Sa situation sur la terre, était liée, bloquée. Par conséquent les travaux de reconstruction furent interrompus. Mais Dieu Lui, ne dormait pas, car l'histoire ne se termine pas là ; elle a une fin heureuse que nous pouvons dégager des chapitres 5 et 6. Dans un premier temps, à cause de la décision du roi basée sur les archives d'accusations portées contre les Juifs, les travaux avaient cessé à Jérusalem (verset 24).

Mais au début du chapitre 5 il est dit ceci « *Un jour le prophète Aggée et le prophète Zacharie parlèrent aux Juifs de la part de Dieu ; alors Zorobabel et Yéchoua se mirent au travail pour reconstruire le temple de Dieu à Jérusalem avec l'appui des prophètes de Dieu.* ». Amen ! Mais de nouveau des accusations étaient venues pour faire interrompre les travaux (verset 6) ; néanmoins cette fois Dieu veillait car son temps était là (verset 5) : « *mais Dieu veillait sur les responsables Juifs de sorte qu'on ne les empêcha pas de continuer jusqu'à ce qu'un rapport parvienne à Darius et qu'on reçoive sa réponse à ce sujet* ». Cette fois, le peuple n'avait pas eu besoin d'attendre la réponse du roi pour poursuivre les travaux car Dieu s'était levé *pour lui* (qui accusera les élus de Dieu ? Si Dieu est pour nous qui sera contre nous ?). L'ange de l'Eternel s'était tenu du côté de Josué dans la scène se déroulant au ciel. Dieu était pour le peuple et les travaux avaient repris avec l'assistance des Prophètes de Dieu qui soutenaient le travail de reconstruction avec la Parole de Dieu, ce qu'Il disait au peuple pour l'encourager dans cette tâche. Savez-vous à quel point une Parole sortie de la bouche de Dieu écrase n'importe quel fleuve d'accusation lancée par l'ennemi comme le dit Esaïe 59/10 : « *Quand l'ennemi viendra comme un fleuve, l'Esprit de l'Eternel le mettra en fuite !* ». Amen !

Le but des accusations de l'ennemi c'est de nous affaiblir en nous décourageant. Or la parole de Dieu, la parole Prophétique que fait –elle ? Elle édifie, exhorte et console. C'est pourquoi dans toute œuvre de reconstruction, le peuple de Dieu a besoin d'être assisté de la parole Prophétique, ce souffle vivifiant de la parole de Dieu qui va actualiser les promesses de Dieu en amenant l'incarnation dans l'action. Voyez comme le peuple s'est remis à l'œuvre quand les deux prophètes ont parlé. Il était comme renouvelé !

Qu'ont dit les 2 prophètes ? On retrouve toutes leurs paroles dans les livres d'Agée et de Zacharie. Agée les a secoués, les a repris sur leur léthargie et le fait d'avoir abandonné l'œuvre

de reconstruction pour leurs petites préoccupations domestiques. Mais il leur a aussi donné des promesses concernant ce qui se passerait lorsque le temple serait rebâti ; cela les a propulsé en avant et donné un coup de fouet salutaire à leur esprit assoupi. Quant à Zacharie, c'est extraordinaire ! quand vous lisez son livre de prophéties, vous avez en esprit un aperçu de ce qui se passait à Jérusalem avec Yéchoua et Zorobabel mais aussi dans les lieux célestes devant le trône du Père : l'acte d'accusation qui se jouait archive contre archive.

Par la bouche de Zacharie, Dieu commence à dire au peuple qu'Il revient à Jérusalem, ce qui montre que même si ce qui était écrit dans l'acte d'accusation porté contre Jérusalem était vrai c'était du passé. C'est important de le noter, car l'ennemi se sert toujours du péché passé pour nous accuser. Et Jérusalem avait péché contre Dieu ; mais Dieu avait ouvert la porte pour une *cession de plaidoirie* devant son trône de Justice. Souvenons-nous, ayant pris acte du fait que Jérusalem était une ville rebelle, et la nation entière un peuple coupable chargé de crime (Esaïe 1/) et comparée à une Prostituée (Esaïe 1/21), Dieu avait néanmoins ouvert la porte à des audiences de plaidoirie en faveur de cette nation afin que des arguments soient présentés devant lui pour lui donner des raisons de mettre fin à sa sentence : Esaïe 1/18 : « **Venez et plaidons** ! dit l'Eternel ; si vos péchés sont comme le cramoisi, ils deviendront blancs comme la neige. S'ils sont rouge comme la pourpre, ils deviendront comme la laine ».

Ces raisons sont venues de Lui-Même, de sa Parole, de Son engagement d'amour inconditionnel envers ce peuple comme Il le dit à Zacharie (Zacharie 1/14) : « *J'ai un amour ardent pour Jérusalem et la colline de Sion* » ; verset 16 : « *Je vais revenir à Jérusalem pour y manifester ma bonté ; mon temple y sera rebâti et l'on reconstruira la ville* ».

Je ne sais pas si vous réussissez à vous représenter la scène. Les ennemis des Juifs lancent des accusations contre la ville pour justifier l'arrêt de la reconstruction, ils choisissent de se baser sur des faits qui ont été justes et vrais. Quand l'ennemi porte une accusation contre vous sur des choses du passé que vous ne pouvez contredire, quelle est votre attitude ? Trouvez-vous facilement une parade pour contester ? Pas vraiment ! Au contraire, cela vous affaiblit et vous tombez dans l'abattement en ressassant ce passé et le fait que vous ne pouvez rien faire pour changer cela. On ne peut pas changer le passé et c'est pourquoi nous avons besoin de la grâce de Dieu pour avancer en ne succombant pas à la condamnation que ce passé peut faire peser sur notre cœur. L'amour de Dieu nous a été donné au travers du sacrifice sanglant de Son Fils, pour nous relever et avoir les moyens de ne pas succomber aux accusations de l'adversaire sur la base de nos actions passées.

Lorsque Dieu a demandé par Esaïe au peuple de venir *plaider*, il a dit que si les péchés étaient rouges comme le cramoisi ils deviendraient blancs comme la neige, mais cela uniquement si le peuple se repentait (fin du passage); ne l'oublions pas. De même, il est dit que si nous avons péché nous avons un avocat auprès du Père, cet avocat est la Parole de Dieu : Jésus Christ notre intercesseur qui plaide pour nous, écrivant des archives de défense en notre faveur pour les présenter quotidiennement au Père. Ce faisant, il efface l'acte dont les ordonnances nous sont contraires, il le détruit par la vertu de son sang. Il s'agit là (ces ordonnances contraires) de la somme des Ecritures néfastes et mauvaises que l'ennemi

produit contre nous devant le Père ; Christ les annule et les prive de tout effet lorsque nous nous repentons.

Revenons à Esdras et l'acte d'accusation porté contre les Juifs. Souvenons-nous que dans ces Ecritures d'accusation, Jérusalem avait été décrite comme une *ville rebelle*, regardons ce que Zacharie dit pour renverser cet acte d'accusation : Zacharie dit au chapitre 8 verset 3 : « *On appellera Jérusalem Ville fidèle !* ». C'est donc écrit contre écrit, archives contre archive.

J'ai parlé du fait que Zacharie 3 relate une scène d'accusation ayant lieu devant le trône de Dieu. Il s'agit de l'acte d'accusation porté par Satan contre le sacrificateur Yéchoua accompagnant Zorobabel dans cette entreprise de reconstruction à Jérusalem. Que Zacharie ? Il voit Satan en train d'accuser Yéchoua. L'ange de l'Eternel (qui représente notre Seigneur Jésus-Christ notre intercesseur auprès du Père) dit à l'accusateur : « *que l'Eternel te réduise au silence lui qui a choisit Jérusalem* ». Redisons que quand Yéchoua se présente devant le tribunal céleste, il est revêtu d'habits sales, mais l'Ange de l'Eternel demande à ce qu'on lui enlève ces vêtements sales et qu'on le revête d'habits de fêtes. Et cela à cause de ce que Dieu Lui-même, avait décidé d'enlever les péchés du peuple par pur grâce à cause de Son amour ; c'est à cause de son amour qu'il a fait le serment d'ôter l'iniquité du peuple représenté par la souillure sur le vêtement du sacrificateur Yéchoua. Comme je l'ai déjà souligné on pourrait dire beaucoup de choses de ce passage mais en prenant son interprétation simple au plus prêt de la situation du temps de Zorobabel Esdras et Yéchoua, il est significatif du fait que si Satan n'a pu obtenir gain de cause, c'est grâce aux paroles de l'Ange de l'Eternel debout à côté de Yéchoua et qui produisait en faveur de celui-ci des Ecritures de défense permettant d'acquitter le peuple de son péché en le libérant des accusations de rébellion pesant sur lui à cause du passé.

Il existait dans le pays, dans les archives du roi, un écrit de Cyrus en faveur du peuple Juif, que Dieu avait lui-même suscité pour permettre dans le futur la reconstruction du temple. Dieu avait déjà prophétisé du temps d'Esaië que Cyrus serait son serviteur pour accomplir Sa volonté en faveur de son peuple en un temps précis (Esaië 44/28, Esaië 45/1 et Esaië 45/13 on peut lire). Dieu avait préparé ces choses de loin comme il l'a dit Lui-même ; et c'est pourquoi la réponse du Roi Darius suite à la seconde accusation portée contre les Juifs fut la suivante : Esdras 6/3 à 12 : « *Durant la première année de son règne, le roi Cyrus a publié ce décret : le temple de Dieu à Jérusalem doit être rebâti pour servir de lieu où l'on offre des sacrifices...verset 6.. En conséquence, cessez de vous occuper de cette affaire. Laissez les Juifs libres de reconstruire le temple de Dieu... etc etc* ».

Cet écrit d'archives du passé, pris en faveur du peuple, constituait une clef donnée sur la terre pour délier la situation dans le ciel afin qu'en retour les cieux exaucent la terre (Matthieu 16/19 : Parole de Jésus à Pierre au sujet de l'Eglise qu'Il bâtirait) : « *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux* ». Ces archives consignés sur la terre et dont les ordonnances étaient en faveur du peuple, constituaient une clef débloquent la situation dans les cieux durant l'acte d'accusation portée contre Yéchoua par Satan. Le souffle de l'Esprit prophétique apporte le témoignage des paroles de Dieu pour débloquent les situations afin de

les rendre conforme aux décrets de Dieu énoncés dans le ciel. Dieu écrit des choses sur nous, mais parfois avec le temps, ces décrets sont oubliés et finissent par se couvrir de poussières, et c'est là que l'Esprit de Dieu entre en action pour les actualiser et leur donner de prendre incarnation au temps prévu par Dieu. Et ces paroles nourrissent notre foi et nous redonnent le courage de reprendre la course.

Le Prophète Zacharie dit au peuple chapitre 8/9 « *reprenez courage, fortifiez vos mains vous qui entendez aujourd'hui ces paroles de la bouche des Prophètes* ». En effet, le peuple a pu reprendre courage et reprendre les constructions dès avant la parution du décret du roi ; donc ce n'est pas cette autorisation qui leur avait donné la force de reprendre les travaux; et ce n'était pas davantage parce que les Prophètes leur avaient juste dit de se fortifier et de prendre courage, mais c'est surtout parce qu'ils avaient **entendu** les paroles d'encouragement de Dieu apportées par les Prophètes. La foi vient de ce qu'on entend de la parole de Dieu. Ce sont ces paroles de la bouche de Dieu qui les ont fortifiés en libérant la puissance de Dieu sur eux; ces Ecritures de défenses écrites en leur faveur dans les cieux les ont relevés. Ils ont entendu des paroles d'encouragement remplies de promesses, leur foi a été fortifiée et en conséquence ils ont retrouvé des forces pour avancer dans les travaux.

Les montagnes d'achoppement de nos épreuves peuvent fournir des pierres d'édification pour notre vie spirituelle.

Les accusations lancées contre les Juifs avaient été comme une grande montagne d'opposition surgissant devant eux pour les arrêter. Or cette circonstance est précisément ce qui a permis à Dieu d'accomplir plus pleinement sa volonté. Car c'est à la faveur de la seconde accusation portée contre eux que le roi Darius a permis que tout ce qui avait été écrit et consigné auparavant dans les archives du temps de Cyrus soient mis à leur disposition pour la construction du temple Esdras 6/ 8 : « *Je vous ordonne donc d'aider les responsables Juifs dans la reconstruction du temple en veillant à ce que les dépenses soient couvertes en tout temps et exactement par la trésorerie royale.. vous prendrez soin de fournir jour après jour aux prêtres de Jérusalem ce dont ils ont besoin d'après leurs indications ...etc..* ».

Cette montagne d'impossibilité qui était devant eux leur a servi le matériau nécessaire pour accomplir la volonté de Dieu et on peut dire que l'ennemi avait fait là une œuvre qui l'avait trompé et où il était sorti vaincu. La version en Français courant de Zacharie 4 verset 6 (lorsque Dieu dit à Zorobabel que ce n'est ni par la violence ni par ses propres forces qu'il accomplirait la tâche de reconstruction, mais uniquement par Son Esprit), la suite dit ceci au verset 7 : « *cette grande montagne est-elle un obstacle ? Zorobabel l'aplanira il en extraira la pierre de fondation, qu'elle est belle, qu'elle est belle s'écrira t-on !* ». De la même manière qu'en poussant Judas à livrer Jésus, Satan avait permis l'accomplissement du plan divin qui allait amener son jugement et sa perte, de même la pierre de fondation du temple rebâti était issue de la pulvérisation de cette montagne de résistance formée par les accusations ennemies. Le roi avait donné l'ordre de reprendre les travaux en fournissant tout ce qui est nécessaire pour cela.

Comme je l'ai dit dans un précédent [message](#), quelque soit le lion qui se présente pour nous dévorer, nous pouvons trouver du miel à manger dans son cadavre, si nous acceptons bien sûr

le défi de confronter ce lion avec les forces et armes que Dieu met à notre disposition. De ce qui mange sort ce qui se mange, du fort sort le doux ! Nous ne pouvons être vainqueurs sans combats.

Les archives qui témoignent contre nous

La bible parle de l'acte dont les ordonnances nous étaient contraires et que Jésus Christ a effacé pour le sacrifice de son sang offert pour nos péchés. Selon Ephésiens 2/2 nous étions autrefois morts par nos offenses et nos péchés ; et donc sous l'emprise du prince de la puissance de l'air. Nos péchés constituaient en soi un écrit de condamnation témoignant contre nous. Mais cet écrit a été effacé par le sang de Christ lorsque nous nous sommes convertis en acceptant son sacrifice pour nous.

Cependant comme l'adversaire continue d'être l'accusateur des frères, il continue d'écrire contre nous. Il écrit chaque fois que nous avons un manquement car même en ayant fait la paix avec Dieu il nous arrive d'avoir des manquements. C'est pourquoi Jean dit (1 Jean 8 et 9) : *« si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité »*. Puis 1 Jean 2/1 qui est la suite du passage : *« mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ le Juste. »*.

L'ennemi va chercher à se servir de nos manquements pour nous condamner dans notre cœur et nous accuser devant le Père. Et c'est pourquoi les apôtres nous ont laissé tant d'instructions *pour ne laisser aucun avantage à l'ennemi*. Il cherche par tous les moyens à avoir un avantage sur nous : le manque de pardon peut lui fournir ce genre d'avantage sur nous 2 Corinthiens 2/10 et 11. Il produit des écrits de malédictions contre nous (Tite 2/8 et 1 Timothée 5/14 lorsque l'ennemi médite de nous). Il cherche constamment des occasions pour nous nuire (Ephésiens 4/26 et 27) en nous poussant à nous mettre en dehors de la protection du Seigneur pour nous surprendre comme Balaam l'avait fait avec les enfants d'Israël. L'ennemi tient donc des archives contre les enfants de Dieu afin de pouvoir les accuser nuit et jour auprès du trône tel que nous le lisons en Apocalypse 12. Il dit quelque chose du genre *« tu vois un tel ou une telle, regarde ce qu'il fait ce qu'il dit comment il agit »* L'ennemi a exactement fait cela à propos de Job et il le fait donc aussi à tous ceux qui auront la prétention de servir Dieu avec fidélité ; ce qui est la vocation de tout enfant de Dieu. En s'appuyant sur ces écrits de malédictions pris à l'encontre des fidèles de Dieu, l'ennemi prétend obtenir de Dieu le droit de nuire. C'est ainsi qu'il a tenté de négocier pour s'en prendre à Job : lire Job 1/9 : où Satan accuse Job d'être fidèle par intérêt et réclame à Dieu le droit de toucher à ses biens puis à son corps pour éprouver la réalité de sa fidélité.

Les Ecritures qui témoignent pour nous.

De la même façon, Satan avait réclaté Pierre afin de la cribler comme le froment. Mais Jésus avait prié pour lui afin que sa foi ne défaille pas : **Luc 22/ 31 et 32**. C'est le travail que Jésus fait en notre faveur alors que Satan réclame constamment de nous cribler. Il prie que notre foi ne défaille pas durant l'épreuve, que nous puissions tenir jusqu'au bout.

Par son intercession constante pour nous à la droite du Père, Jésus-Christ s'emploie à contredire point par point les écrits néfastes pris contre nous par l'adversaire de nos âmes. Nous devons nous soumettre à Dieu pour avoir les moyens de résister à l'ennemi comme le dit Jacques 4/7 « *Soumettez-vous à Dieu, résistez au diable et il fuira loin de vous* ». Aussi souvent que nous nous humilierons sous Sa puissante main, Dieu aura les moyens de faire reculer notre adversaire en lui disant comme en Zacharie 3/2 « *que l'Eternel te réprime Satan* », *que l'Eternel te réprime lui qui a choisi X* (mettez votre prénom à la place de X).

Les Ecritures de notre défense commencent en effet par affirmer notre identité d'enfants du Père céleste. Je me souviens encore au tout début de ma conversion (comme je l'ai raconté dans ce [message](#)), comment cette parole de Romains 8/16 avait porté un sérieux coup aux accusations de l'ennemi à mon encontre. Oui les Ecritures commencent par attester de notre identité d'enfant du Père céleste qui nous aime d'un amour éternel, qui nous a choisis de toute éternité et nous a élus dès avant la fondation du monde afin que nous soyons saints et irrépréhensibles devant lui. Comment dès lors, la production d'un écrit témoignant de nos péchés passés pourrait subsister devant un tel réquisitoire ?

Puis, ces écritures produites en notre faveur vont énoncer ce que Jésus écrit jour après jour sur nos vies, les *paroles de notre vie*. Elles vont énoncer les bénédictions spirituelles dont nous sommes bénis dans les lieux célestes : Ephésiens 1/3. Dès lors comment des écrits de malédictions produits contre nous pourraient subsister ?

Ensuite, les écritures de notre défense vont aussi rappeler en l'actualisant la réalité de notre héritage en Christ (Ephésiens 1/11) : « *En lui nous sommes devenus héritiers, ayant été prédestinés suivant la résolution de celui qui opère toutes choses selon le conseil de sa volonté* ». Dès lors comment des écrits de contestations de nos promesses pourraient subsister contre nous ?

Le témoignage de Jésus qui est l'Esprit de la Prophétie amène ces *Ecritures de notre défense* dans l'incarnation au sein de nos détresses dans les temps de confrontations dans lesquels Dieu nous conduit dans le combat de la foi qui est le nôtre. C'est là dans ces temps d'adversité les plus intenses que nous apprenons à vaincre en entrant dans le cortège de victoire de notre Seigneur Jésus Christ. Il ne nous retire pas les occasions d'adversité qui se présentent, mais à la place Il veut nous apprendre à triompher de l'adversité en triomphant dans l'adversité.

La Parole de Dieu dit « *Si Dieu est pour nous qui sera contre nous ? Qui accusera les élus de Dieu, Dieu les justifie*. Cette justification se fait par les Ecrits produits en notre faveur et qui vont réfuter toutes les accusations de l'ennemi contre nous. C'est notre « *il est écrit* ».

Je terminerai en citant en entier le passage des Ecritures d'où sont issues ces paroles, car elles sont éloquentes :

Romains 8/33 à 39 : « *Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie ! Qui les condamnera ? Christ est mort, bien plus il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, il intercède pour nous ! Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Sera-ce la tribulation ? ou l'angoisse ? ou la persécution ? ou la faim ? ou la nudité ? ou le péril ? ou l'épée ? Mais **dans toutes***

ces choses nous sommes plus que vainqueurs par Celui qui nous a aimés. Car j'ai l'assurance que ni la mort, ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur ».

Christ intercède pour nous afin que dans face à l'adversité, notre foi en Dieu, en Son amour pour nous, ne défaille pas. Car au-delà de tout, c'est la vraie question, le vrai défi : pouvons-nous continuer à croire en Dieu, en la réalité de son amour alors que nous sommes comme consumés dans l'épreuve ? J'ai fini par comprendre que la victoire au sens où Dieu l'entend, c'est que notre foi en Dieu sorte renforcée de l'épreuve quelle qu'en soit l'issue. Quand tout va bien nous pouvons certainement chanter et proclamer ces passages ; mais saurions-nous dire plongés dans la fournaise : « *car j'ai l'assurance que ni la mort, ni la vie... rien ne pourra me séparer de l'amour de Dieu..* » ? Tout en étant un puissant plaidoyer en notre faveur (*qui accusera les élus de Dieu, c'est Dieu qui justifie !*), ce texte contient un résumé d'épreuves ou de circonstances adverses qui pourraient ou nous décourager ou nous faire douter de l'amour de Dieu. Pourtant, c'est dans ces circonstances-là, que la réalité de notre fidélité et de notre amour pour Dieu se trouve testé. Lorsque je considère ce texte de Romains 8 ; je comprends un peu comment l'Apôtre Paul a pu dire « *Christ est ma vie, la mort m'est un gain* ». C'est cela aussi le combat de la foi ! Il considérait que Christ pouvait être glorifié par sa vie comme par sa mort (Philippiens 1/ 20-21).

C'est pourquoi ma prière est que l'Esprit de la Prophétie inscrive avec force dans nos cœurs le témoignage de Jésus pour que Sa Parole, Ses décrets pris en notre faveur à la droite du Père nous soutiennent dans tous les **combats de la foi** qui seront devant nous en cette année 2019, et au travers desquels Dieu veut nous rendre plus que vainqueurs.

Eliane COLARD

Janvier 2019.